

Projet Agrivoltaïque sur le domaine de Clavières

Comité de projet du 10 septembre 2025

Mairie d'Ardentes (17h00)

Présents:

- | | |
|-------------------------|---|
| • Gilles Caranton | Maire d'Ardentes |
| • Nathalie da Costa | DGS Ardentes |
| • Jacky Pinchault | 1er adjoint en charges des finances Ardentes |
| • Gilbert Blanc | Maire de Mâron |
| • Jacques Breuillaud | Maire de Jeu les Bois |
| • Emilie Plisson Bougio | DDT de l'Indre (et représentante de Mr le Préfet) |
| • Sophie Pertuit | Chateauroux Métropole |
| • Christian de Grandry | Propriétaire du GFA Clavières |
| • Foulques de Grandry | Gérant Clavières et Dépendances |
| • Christian Babaud | Régisseur Clavières et Dépendances |
| • Mickael Bocandé | Responsable Territorial Agricole Verso Energy |
| • Arnaud Réauté | Chef de projet Verso Energy |
| • Marco Caputo | Chef de projet Verso Energy |

Absents excusés:

- | | |
|------------------------|------------------------|
| • Danielle Dupré-Ségot | Maire de Le Poinçonnet |
| • Jean Pierre Nicolet | Maire de Saint Aout |

Invités absents:

- | | |
|--------------------|-----------------------------------|
| • Jean Marc Lafont | Maire de Mers sur Indre |
| • Henry Lory | Maire de Sassierges Saint Germain |
| • Pascale Bavouzet | Maire d'Arthon |
| • Christian Baron | Maire de Diors |

Compte rendu de réunion:

Une présentation du projet, jointe à ce compte rendu (et sera mise à disposition sur le site internet du projet) a été effectuée par le porteur de projet Clavières et Dépendances et le développeur Verso Energy présentant:

- Le cadre légal d'un comité de projet
- Verso Energy
- Les enjeux agricoles et énergétiques du projet et les objectifs poursuivis
- l'exploitation agricole de Clavières et Dépendances
- Le projet agrivoltaïque d'Ardentes (zone d'implantation, études menées, contraintes considérées, caractéristiques technico économiques, solutions de raccordement envisagées et planning)

Le compte rendu des échanges qui ont suivi est le suivant:

- **Gilles Caranton:** pour avoir participé récemment à une CDPENAF, ce dernier soulignait l'importance qui doit être accordée au travail du projet agricole qui est souvent le point faible sur ce genre de projets.

Réponse VE (MB): Nous avons prévu de modifier le modèle agricole traditionnel actuel et de le faire évoluer vers un modèle de Technique Agricole Simplifiée. Nous avons élaboré cela avec l'aide du CETA implanté à Ardentes, Laurent Coulon ayant une longue expérience en la

matière. Nous avions envisagé le passage en bio, mais celui-ci a été écarté de par les risques économiques pour l'exploitant.

Réponse C&D (CdG) : Une zone témoin a été prévue sur le projet pour faire la preuve de la conservation d'un rendement significatif, sachant que la centrale est susceptible d'être démantelée si les objectifs n'étaient pas atteints.

- **Emilie Plisson Bougio**: La CDPENAF veille à ce que le projet agricole reste l'activité économique principale de l'exploitant
- **Gilles Caranton**: souligne que le projet pour lequel il avait assisté à la CDPENAF avait été refusé pour une non prise en compte suffisante dans les études d'une zone de captage.
- **Emilie Plisson Bougio**: pose la question de savoir si les impacts environnementaux, la problématique des zones humides éventuelles et notamment du PPRI, ainsi que les préconisations du SDIS ont bien été pris en compte, et si le taux de couverture a bien été calculé par parcelle agricole tel que défini dans la directive de Février 2025

Réponse VE (MC): suite au pôle ENR du 3 juin dernier nous avions échangé avec Mme Garcia sur les évitements issus de l'état initial du volet naturel de l'étude d'impact environnemental, nous avons modifié l'implantation pour tenir compte du zonage (aléa faible et très faible) du PPRI et pris en compte les préconisations du SDIS.

Il est à noter que malgré une baisse de puissance d'environ 20%, le taux de couverture du projet, de par les modalités du calcul demandées passe de 33 à 36%...

- **Emilie Plisson Bougio**: pose la question à Mr le maire d'Ardentes de savoir si la commune avait pris une délibération favorable au projet?

Réponse GC: le projet a été présenté au conseil municipal le 17 juin 2025, et celui-ci s'est prononcé favorablement

- **Sophie Pertuit**: Verso Energy va-t-elle candidater à un appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour valoriser l'énergie produite?

Réponse VE (MC): de par son positionnement et ses activités Verso Energy dispose de plusieurs options possibles. L'énergie produite peut soit être utilisée pour la production d'hydrogène, soit un contrat de vente de gré à gré (PPA) peut être conclu avec un industriel ou sinon effectivement participer à un AO CRE.

- **Sophie Pertuit**: évoque la validation des ZA ENR

Réponse VE (MC): c'est bien parce que le projet n'est pas en ZA ENR que nous avons réuni le présent comité de projet

- **Emilie Plisson Bougio**: Les ZA ENR ont été validées à l'échelle du département, et doivent encore être prises en compte au niveau régional. Les communes en seront informées en retour et seront tenues de respecter les procédures mises en œuvre pour l'instruction des projets.
- **Sophie Pertuit**: un mécanisme sera mis en place pour basculer l'instruction d'un projet soit sur le processus ZA ENR soit vers un comité de projet si le projet n'est pas en ZA ENR.

- **Mickael Bocandé** : pouvez vous rappeler ce qui est attendu d'un développeur en CDPENAF ?

Réponse Emilie Plisson Bougio: rappelle les modalités de soumission d'un projet en CDPENAF. La présentation doit être courte en visant de balayer large pour démontrer les bénéfices du projet pour le monde agricole, et en particulier établir le montant de compensation collective auquel le projet sera soumis. Sur le département de l'Indre un fonds de compensation est mis en place, et sera le véhicule auquel un projet retenu devra abonder pour verser le montant de la compensation agricole définie.

- **Jacques Breuillaud:** sur la commune de Jeu les Bois nous avons 4 projets en cours de développement sur une surface d'environ 100 ha. Jacques Breuillaud porte un des projets sur un foncier de 32 ha. Les projets portent sur de l'élevage ovin ou bovin conformément à la nature des exploitations agricoles du territoire.
- **Gilbert Blanc:** sur la commune de Mâron nous avons un projet photovoltaïque au sol sur 39 ha. Des moutons qui entretiennent un champ de noisetiers sont utilisés, et le projet est très peu visible.

Réponse VE (MC): lors du pôle ENR il nous a été demandé de planter des haies multi strates le long du chemin blanc et de la route de la Basse Forge.

Réponse C&D (CB) : une haie existe déjà le long de ce chemin, nous la laisserons pousser et la complèterons si besoin pour masquer la visibilité sur le champ agrivoltaïque.

- **Gilbert Blanc:** pose la question du tracé prévu pour le raccordement?

Réponse VE (MC et AR): le tracé suit habituellement les axes des routes et dans les deux possibilités à l'étude nous suivrons le même tracé au départ et le long de la RD 943 soit vers le nord pour rejoindre le poste source public Le Mousseaux ou soit vers le sud pour le poste source privé dont l'emplacement exact reste à définir.

- **Gilbert Blanc:** Le passage par la voie publique dans le cadre de notre projet avait été refusé par la population et nous avons fait le choix de passer par la forêt, qui est au final une solution plus pertinente pour le passage des câbles 2x20 kV à la fois techniquement et économiquement, compte tenu des prescriptions habituellement nécessaires. (distance minimale de 60 m vis-à-vis des habitations)

Réponse VE (AR): nous considérerons cette option le moment venu une fois le poste source de raccordement déterminé.

Plus aucune question n'étant soulevée par les participants nous concluons ce comité de projet à 18h45.